

OBJET : Finances locales - Décisions budgétaires

Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles de la région Centre Val de Loire pour les actions de médiation autour du festival de Contes « Ra(contes)-moi ton musée ! » pour 2023

DECISION

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020, accordant délégation de pouvoirs au Maire, et plus particulièrement l'alinéa 26,

Considérant la mise en œuvre d'actions de médiation à destination de différents publics (centres sociaux, Cada France Terre d'asile, hôpital de Romorantin-Lanthenay, maisons de quartier) autour du conte par le musée de Sologne, propriété de la ville de Romorantin-Lanthenay, dans le cadre du festival de contes.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}. - De solliciter le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 40% du coût total hors taxe du projet selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
	DRAC CVDL : 5160 €
	Commune : 7740€
Total : 12900 €	Total : 12900€

ARTICLE 2. - Le Maire rendra compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3. - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 12 décembre 2022.

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

30 DEC 2022

Publié ou notifié le - 3 JAN 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<http://www.telerecours.fr>

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.

Date de mise en ligne sur le site internet : - 3 JAN 2023